

B.D.A. - de BOIS, DIETERLE ET ASSOCIES

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de F 3 664 200

185 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
RCS NANTERRE B 572 028 041

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 25 FEVRIER 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze, le 25 février, à 10h15,

Les actionnaires de la société de BOIS, DIETERLE ET ASSOCIES - B.D.A., Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de F 3 664 200, divisé en 36.642 actions de F 100 chacune, dont le siège social est situé 185 avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur la convocation qui leur en a été faite par Monsieur le Président du Conseil d'Administration suivant lettres adressées aux actionnaires.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jacques MANARDO, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Hervé LAURENT et Monsieur Bernard BOITON, les deux actionnaires présents et acceptants, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre d'actions, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jean-Pierre FERRY est désigné comme Secrétaire par les membres du bureau ainsi constitué.

Monsieur Jean-Pierre LE BRIS, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué à l'Assemblée était présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que des actionnaires possédant 36616 actions sont présents ou représentés.

Monsieur le Président déclare alors que l'Assemblée étant composée d'actionnaires représentant plus du quart des actions ayant droit de vote est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- examen du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 août 1993,
- quitus aux membres du Conseil d'Administration,
- conventions visées par l'article 101 de la loi sur les sociétés commerciales,
- affectation du résultat,
- nomination d'Administrateur,
- questions diverses.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau,
- les pouvoirs des actionnaires représentés,
- le compte de résultats, l'annexe et le bilan arrêtés au 31 août 1993 (comptes annuels et comptes consolidés),
- le rapport de gestion (comptes annuels et comptes consolidés),
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte des résolutions proposées.

Monsieur le Président déclare que l'inventaire, le compte de résultat, l'annexe, le bilan, le rapport de gestion, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées ainsi que les autres documents énumérés par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions requises.

L'Assemblée donne acte à Monsieur le Président de cette déclaration. Monsieur le Président fait ensuite donner lecture du rapport de gestion.

Puis, le Commissaire aux Comptes donne lecture de ses rapports. Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion générale ouverte. Personne ne demandant alors la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, qui ont toutes été adoptées à l'unanimité :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 1993 et donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice ainsi qu'il suit :

	<u>F</u>
Résultat net de l'exercice	2 529 897
Réserve spéciale de plus-values à long terme	-811 234
	1 718 663
Report à nouveau du début de l'exercice	2 504 266
Report nouveau à la clôture de l'exercice	<u>4 222 929</u>

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, concernant les conventions ou opérations de la nature de celles visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966, déclare approuver les termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Roger MARRON en qualité d'Administrateur à l'issue de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale nomme en qualité de nouvel Administrateur, pour une durée de six ans expirant lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 1999, Monsieur Bernard BOITON, actuellement Directeur général de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de second Commissaire aux Comptes la société commissariat Audit Contrôle, représentée par Monsieur Philippe de ASCENTIIS, pour une durée de 6 ans prenant effet à compter de l'exercice ouvert le 1er septembre 1992.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

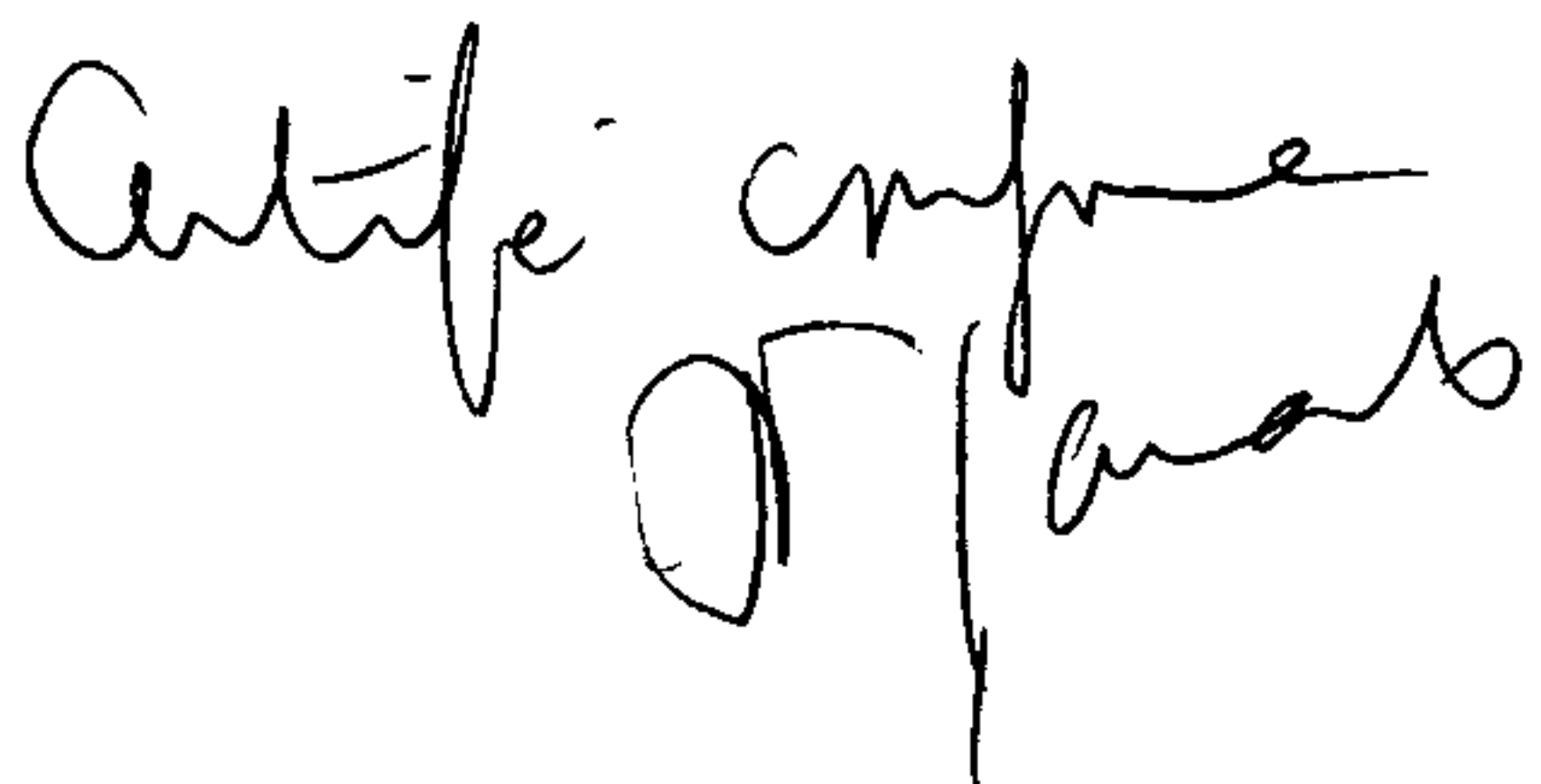
SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès verbal des présentes délibérations à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi et les règlements.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h45.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Antoine", followed by a large, stylized flourish or initial.

B.D.A. - de BOIS, DIETERLE ET ASSOCIES

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de F 3 664 200

185 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

RCS NANTERRE B 572 028 041

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 25 FEVRIER 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze, le 25 février, à 10h30,

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis, d'un commun accord, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- approbation du procès verbal de la précédente réunion,
- démission du Président du Conseil d'Administration et nomination d'un nouveau Président,
- autorisations de cautions (Cimenteries de Tunisie et B.C.E.A.O.).

SONT PRESENTS

- Monsieur Jacques MANARDO, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Roger NOVEL, Administrateur et Vice-Président,
- Monsieur Bernard BOITON, Administrateur et Directeur général.

SONT INVITES

- Monsieur Hervé LAURENT, Directeur Général,
- Monsieur Jean-Pierre FERRY, Secrétaire de séance.

SONT ABSENTS EXCUSES :

- Mesdames Sylvie DUPONT et Dalila MARTIN, Messieurs Jean-Paul TRIPOTIN et Luc COURILLON-HAVY, représentants du Comité d'Entreprise.

Chacun des membres du Conseil d'Administration a, en entrant en séance, signé le registre de présence.

Monsieur le Président constatant que la majorité des membres du Conseil d'Administration sont présents, déclare que le Conseil peut en conséquence valablement délibérer.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le procès verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration est approuvé.



DEMISSION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Jacques MANARDO informe les membres du Conseil d'Administration qu'en raison des conditions imposées par l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés et à la suite de l'inscription de la société DELOITTE TOUCHE TOHMATSU dont il est Président du Conseil d'Administration auprès de cet organisme, il ne peut être mandataire social et responsable ordinal de deux sociétés d'Expertise Comptable. En conséquence, il se voit contraint de donner sa démission à compter de ce jour des fonctions de Président du Conseil d'Administration de B.D.A.

Le Conseil accepte cette démission et remercie son Président pour les services qu'il a rendus à la société tout au long de l'exercice de son mandat.

Le Conseil donne acte à Monsieur le Président de ces déclarations.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration nomme en qualité de nouveau Président Directeur Général, à compter de ce jour :

Monsieur Bernard BOITON
Né le 23 août 1945 à Chambéry (Savoie)
Nationalité Française
demeurant 16 Parc de Béarn - 92210 SAINT-CLOUD

Monsieur Bernard BOITON aura les mêmes pouvoirs que son prédécesseur et a déclaré accepter les fonctions de Président

AUTORISATIONS DE CAUTIONS

CIMENTERIES DE TUNISIE

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration qu'une caution bancaire vient être demandée à la B.N.P. pour un montant global de 45 000 dollars dans le cadre du contrat Cimenteries de Tunisie.

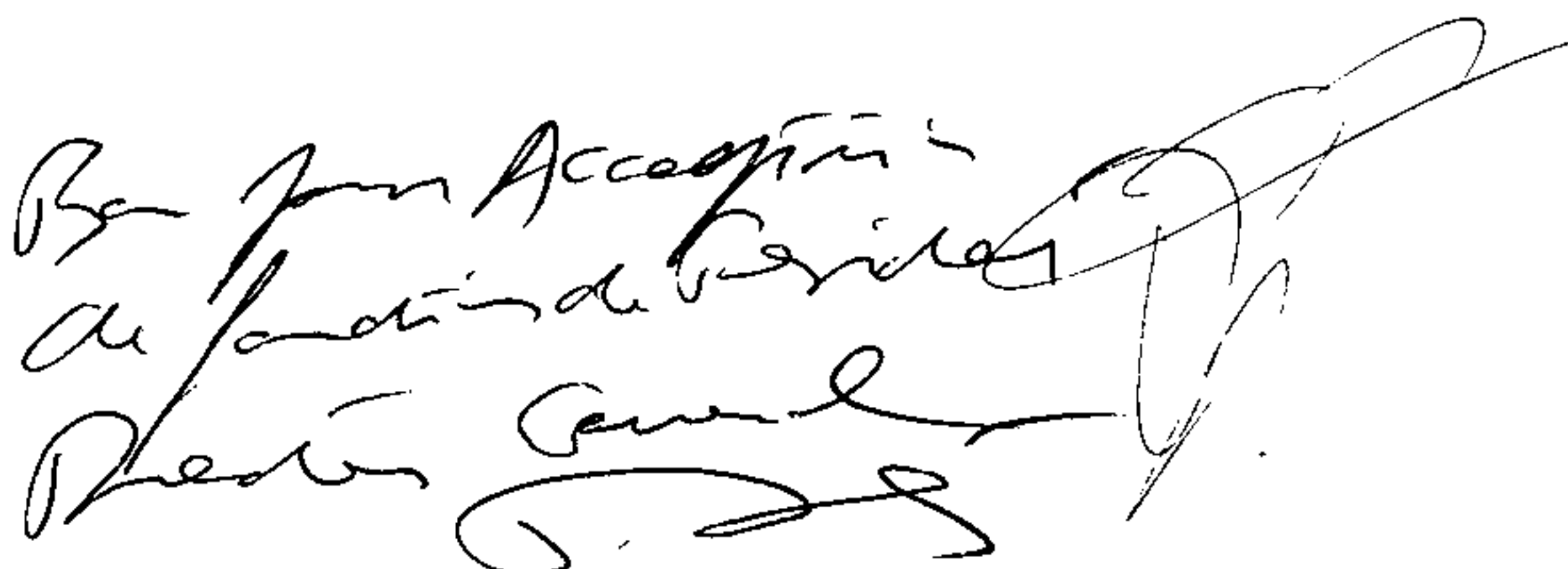
B.C.E.A.O.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration que diverses cautions bancaires viennent d'être demandées à la B.N.P. pour un montant total de F 990 000 et de 18 925 000 CFA dans le cadre de la mission d'Audit de la B.C.E.A.O.

Ces cautions sont valables pour l'année 1994.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, donnent leur autorisation pour que Monsieur le Président procède à la mise en place de l'ensemble de ces cautions bancaires auprès de la B.N.P.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h30. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la majorité des membres du Conseil d'Administration.



Ben pour Acceptation
de la nomination de Bernard Boiton
Président Directeur Général